

24 janvier 2022

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance spéciale ce 24 janvier 2022 à 18h30 par voie de visioconférence ou autre, tel que requis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Étaient présents : Monsieur Alexandre Houle
Monsieur Jean Collard
Monsieur Alex Gendron
Monsieur Patrick Salvas
Monsieur Philippe Roy
Madame Sylvie Fafard

Était absent: aucun
sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

L'assemblée spéciale a été convoquée en remettant l'avis de convocation aux membres du conseil municipal le 19 janvier 2022. Un avis public a été publié le 11 janvier 2022.

11-22

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à

prendre part, délibérer et voter à cette séance par voie de visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici sur le site internet de la municipalité.

12-22

DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé Jean Collard et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion et de la diffuser sur le site internet de la municipalité.

13-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

14-22

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

REVENUS

Revenus de taxes :

Taxes foncières :	1 358	657.00\$
Taxes d'ordures et assainissement des eaux usées :		176 658.00\$
Compensation tenant lieu de taxes:	4	216.00\$
Transferts conditionnels :	269	179.00\$
Transferts inconditionnels :		11 171.00\$

Autres recettes de source locale :	<u>110 630.00\$</u>
<i>GRAND TOTAL DES REVENUS :</i>	1 930 511.00\$

DÉPENSES

Administration générale :	377	089.00\$
Sécurité publique :		
275 955.00\$		
Transport :		630 168.00\$
Hygiène du milieu :		162 552.00\$
Santé et bien-être :		1 000.00\$
Urbanisme et mise en valeur du terr. :		79 599.00\$
Loisirs et culture :		179 186.00\$
Financement :		11 241.00\$
Autres dépenses et affectations :		<u>213 721.00\$</u>
<i>GRAND TOTAL DES DÉPENSES:</i>	1 930	511.00\$

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que les revenus et les dépenses prévues, pour l'année 2022, soient adoptés selon l'article 954.1 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

15-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean Collard que l'assemblée soit levée à 18h40.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière